**ADÉPHAGIE** s. f. (a-dé-fa-jî — du gr. *adên*, beaucoup; *phagein*, manger). Synonyme scientifique de *voracité*.

**ADÉPHAGIQUE** adj. (a-dé-fa-ji-ke — rad. *adéphagie*). Qui concerne l'adéphagie, qui y a rapport.

**ADEPS** s. m. (a-dèps — mot lat. qui signif. *graisse, suif*). Antiq. Nom donné à la graisse des victimes que l'on sacrifiait aux dieux dans les temples.

**ADEPTE** s. (a-dè-pte — du lat. *adeptus*, qui a acquis). Nom que l'on donnait à ceux qui connaisssaient les arcanes de l'alchimie.

— Par anal. Celui qui s'occupe spécialement d'une science, pour qui cette science ne doit pas avoir de secrets : *La sottise humaine est partout la même, elle étend toujours aux choses les torts des individus, à la religion les fautes des prêtres, à la loi l'erreur des magistrats, à la science l'ignorance de ses* ADEPTES. (Fr. Soulié.) *La science théorique n'a jamais, que je sache, enrichi ses* ADEPTES. (F. de Lasteyrie.) ‖ Celui, celle qui fait partie d'une secte, d'une coterie : *Eudore traversa le groupe des sophistes, qui le prenaient pour un* ADEPTE. (Chateaub.) *Protéger les* ADEPTES, *employer tous les moyens pour arriver à la renommée, aux dignités ou à la fortune, tel est le but et le principe de toutes les coteries.* (Viennet.) ‖ Partisan d'une doctrine, d'un système, d'une idée : *La philosophie du* XVIIIe *siècle n'avait plus que de vieux et rares* ADEPTES, *survivants de la Révolution.* (Lamart.) *Eugénie était là sur son terrain, c'était une* ADEPTE *assez fervente de la réhabilitation des femmes.* (G. Sand.) *Mon père,* ADEPTE *sincère et véhément des théories de J.-J. Rousseau, se croyait obligé envers lui-même à suivre de point en point l'Evangile proclamé par l'auteur d'Emile.* (Ph. Chasles.)

— Par ext. Celui, celle qui s'attache à un individu, qui partage et défend ses opinions : *Il n'était pas besoin de la présence de votre frère pour m'engager à être auprès de vous le plus soumis et le plus respectueux des* ADEPTES. (G. Sand.) *Il lui faut non pas le dévouement et la passion d'un seul homme, mais se voir regarder comme une prophétesse par une foule d'*ADEPTES. (H. Beyle.) ‖ On le dit aussi en parlant de ceux qui prétendent comprendre un écrivain obscur, recherché dans son style.

**ADÉQUAT, ATE** adj. (a-dé-koua, a-te — du lat. *adæquatus*; de *ad*, à; *æquare*, égaler). Philos. Entier, d'une étendue, d'une compréhension égale : *Une loi perd sa force obligatoire, quand la fin* ADÉQUATE *ou totale de cette loi a cessé.* (Gousset.)

— Suivi d'un complément, il prend la prépos. *à* : *La science, pour être complète, doit être* ADÉQUATE *à son objet.* (Bautain.) *Dans la société actuelle, le progrès de la misère est parallèle et* ADÉQUAT *au progrès de la richesse.* (Proudh.) *Ce que les sens révèlent est* ADÉQUAT *à ce que pense la raison.* (Proudh.) *La réalité des choses est absolument* ADÉQUATE *à tous les concepts de la raison.* (B. Hauréau.)

— *Idée adéquate*, Idée qui embrasse tout ce qui se rapporte à l'objet qu'on envisage : *L'idée représentant l'essence invariable et intelligible des choses, plus elle est épurée des affections de la sensibilité en général, plus elle est conforme à la nature réelle de la chose représentée, c'est-à-dire plus elle est* ADÉQUATE. (Frank.) ‖ *Définition adéquate*, Définition qui ne peut convenir qu'à l'objet dont on s'occupe : *Une bonne définition doit être* ADÉQUATE, *c'est-à-dire qu'elle doit convenir à un objet défini tout entier, et ne convenir qu'à lui seul.* (Acad.)

— Signifie aussi Synonyme, équivalent : *Liberté, intelligence, fatalité, sont au fond trois expressions* ADÉQUATES, *servant à désigner trois faces différentes de l'être.* (Proudh.) *L'intérêt privé et l'intérêt collectif se divergent au premier coup d'œil, et sont parfaitement identiques et* ADÉQUATS. (Proudh.)

**ADÉQUATE** s. f. (a-dé-koua-te — fém. de *adéquat*, pris substantiv.). Valeur égale, représentation parfaite, entière : *Le chant d'une part, de l'autre une vivacité qui peut sembler bizarre, capricieuse, ont sans doute été les causes qui ont fait choisir l'acanthide des anciens pour l'*ADÉQUATE *zoologique des Piérides.* (Val. Parisot.) *Ador est l'*ADÉQUATE *du Sidik phénicien, du Fta memphitique.* (Val. Parisot.)

**ADÉQUATION** s. f. (a-dé-koua-si-on — rad. *adéquat*). Rapport parfait, quantité égale : *L'évidence intuitive est celle qui résulte de la connaissance immédiate et directe de l'*ADÉQUATION *entre la proposition et la chose.* (Ventura.)

**ADÉQUATITÉ** s. f. (a-dé-koua-ti-té — rad. *adéquat*). Qualité, état de ce qui est adéquat : *Dans les mots* jugis, jugum, juvare, jubere, *etc., le thème* ju *exprime* ADÉQUATITÉ, *connexité, continuité, inhérence, juxtaposition.* (Proudh.)

**ADER** s. m. (a-dèrr). Mois persan qui répond à nos mois de novembre et décembre.

**ADERBAIDJAN**, grande prov. de Perse, sur la mer Caspienne; 1,500,000 hab., Turcs, Arméniens, Kurdes et Juifs. Elle renferme des vallées très-fertiles, où l'on élève les plus beaux chevaux du royaume, et qui fournissent à l'armée une magnifique remonte. Ce nom signifie *terre de feu*; suivant les uns, parce que Zoroastre y naquit, suivant d'autres parce que cette région est sujette à de violents tremblements de terre.

**ADÈRE** s. m. (a-dè-re — du gr. *a* priv.; *dérê*, cou). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres.

**ADERMOTROPHIE** s. f. (a-dèr-mo-tro-fî — du gr. *a* priv.; *derma*, peau; *trophê*, nourriture). Pathol. Amincissement, atrophie de la peau.

**ADERNO**, petite ville de Sicile, près de l'Etna; 11,000 hab.

**ADESMACÉ, ÉE** adj. (a-dèss-ma-sé — du gr. *adesmos*, qui n'est pas lié). Moll. Se dit des mollusques qui n'ont point de ligament pour réunir les deux valves de leur coquille. ‖ ADESMACÉS, s. m. pl. V. ADÉMACÉS.

**ADESMIE** s. f. (a-dèss-mî — du gr. *adesmos*, qui n'est pas lié.) Entom. Genre de l'ordre des coléoptères hétéromères, famille des mélasomes.

— Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, qui appartient à l'Amérique méridionale.

**ADESSENAIRES** ou **ADESSÉNIENS** s. m. pl. (a-dèss-se-nè-re — du lat. *adesse*, être présent). Hist. ecclés. Hérétiques du XVIe siècle, qui, tout en admettant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, l'entendaient autrement que l'Eglise. Ils étaient à cet égard divisés en quatre sectes. La première prétendait que le corps était *dans* le pain; la seconde *autour du pain*; la troisième *sous* le pain; la quatrième enfin *sur* le pain. On les a appelés aussi IMPANATEURS.

**ADESSÉNIENS** s. m. pl. (a-dèss-sé-ni-ain). V. ADESSENAIRES.

**ADESSO** adv. (a-dèss-so — mot ital. qui signifie *tout à l'heure*). Dans un instant; s'emploie quelquefois pour modérer la pétulance, l'empressement de quelqu'un : *Ne faites entrer personne*, ADESSO, ADESSO.

**ADESTRE** adj. (a-dèss-tre). V. ADEXTRE.

**ADET** s. m. (a-dètt). Chez les Musulmans, usage qui règle les présents que l'on doit faire aux personnes dans les diverses circonstances de la vie, suivant le rang qu'occupent et ces personnes et celui qui fait les présents : *L'*ADET *est respecté comme une loi inviolable.*

**ADEXE** s. m. (a-dè-kse — du gr. *adexios*, maladroit). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides.

**ADEXTRE** ou **ADESTRE** adj. (a-dèk-stre — du lat. *ad*, à; *dexter*, droit). Adroit, vif, prompt : *A Londres, les filous sont nombreux et très-*ADEXTRES. (Fr. Wey.)

**ADEXTRÉ, ÉE** (a-dèk-stré) part. pass. du v. Adextrer : *En ce temps, madame l'archiduchesse accoucha à Bruges d'un beau fils qui est à présent notre prince, le plus bel, le mieux* ADEXTRÉ *que l'on pût trouver.* (Oliv. de la Marche.)

— Blas. Se dit de la pièce principale d'un écu qui en a une autre secondaire à sa droite. De Barjot : d'azur, à un griffon d'or *adextré* en chef d'une étoile du même.

**ADEXTRER** v. a. ou tr. (a-dèk-stré — rad. *adextre*). Rendre adroit : *Choisissez des officiers capables de dresser, façonner et* ADEXTRER *les soldats.* (Nic. Pasquier.) Vieux. ‖ Marcher à la droite, être à la droite : *M. de Bourbon* ADEXTRAIT *madame la duchesse, et tous les autres chevaliers et gentilshommes allaient devant.* (XVIe siècle.)

**ADFORMANT, ANTE** adj. (ad-for-man, an-te — du lat. *ad*, à; *formare*, former). Gramm. Qui sert à former. ‖ *Lettres adformantes*, Lettres serviles qu'on place après la racine du verbe pour la modifier. ‖ Il est aussi subst. : *Une* ADFORMANTE. *Les* ADFORMANTES *syllabiques, assyllabiques. En mahri, la troisième personne plurielle du prétérit a laissé tomber son* ADFORMANTE, *comme cela a lieu en mendaïte.* (Renan.)

**AD GLORIAM**, pour la gloire, et, dans un sens ironique, Pour rien : *Il est rare de trouver des hommes qui travaillent uniquement* AD GLORIAM. ‖ C'est à peu près le même sens que *ad honores*.

**ADGUSTAL, ALE** adj. (ad-guss-tal—du lat. *ad*, à; *gustus*, goût). Anat. Se dit d'une des pièces qui composent les vertèbres céphaliques.

**ADHACA** s. m. (a-da-ka). Métrol. Ancienne mesure de capacité des Indous. L'*adhaca*, soixante-quatrième partie du chari, était égal au makouk des Arabes, et se divisait en quatre prastha.

**ADHALER** v. a. ou tr. (a-dâ-lé — lat. *adhalare*, toucher de son haleine). Pousser son haleine sur quelque chose.

**ADHED-LEDIN-ALLAH**, onzième et dernier calife fatimite d'Egypte, régna de 1160 à 1171. Sous le gouvernement de ce faible prince, l'exercice du pouvoir fut disputé avec acharnement par des ministres ambitieux, qui appelèrent tour à tour les Syriens et les Francs au secours de leurs prétentions. A la prière de l'un d'eux, le sultan de Damas, Noureddin, envoya en Egypte pour le soutenir l'émir Chyrkouh et Saladin, neveu de celui-ci. Chyrkouh étant mort en 1169, après s'être fait nommer vizir par le calife, son neveu Saladin lui succéda dans cette dignité, força les Francs d'évacuer l'Egypte et s'empara de toute l'autorité. Il en profita pour faire reconnaître Mosthadi, calife abbasside de Bagdad, et mit fin de cette manière au schisme qui divisait les Fatimites et les Abbassides. Adhed mourut quelques jours après cette révolution, qui renversait pour toujours sa dynastie.

**ADHÉMAR de Monteil**, évêque du Puy, légat d'Urbain II, mort à Antioche en 1098, prêcha la première croisade et y joua un grand rôle. Le Tasse, par une licence poétique, le fait périr au siège de Jérusalem.

**ADHÉRANT** (ad-é-ran) part. prés. du v. Adhérer : *La cour* ADHÉRANT *aux conclusions du procureur général...* (Acad.) *On a trouvé une partie osseuse flottant dans l'abdomen et* ADHÉRANT *à l'ovaire par un ligament grêle.* (Breschet.)

**ADHERBAL**, général carthaginois, remporta une grande victoire navale près de Drépane (249 av. J.-C.), sur le consul Claudius Pulcher, pendant la première guerre punique.

**ADHERBAL**, roi de Numidie, dépossédé et mis à mort par son cousin, le fameux Jugurtha.

**ADHÉRENCE** s. f. (a-dé-ran-se — rad. *adhérer*). Jonction de deux corps qui sont unis par l'attraction réciproque de leurs molécules : *L'*ADHÉRENCE *de deux morceaux de cire. L'*ADHÉRENCE *de deux plaques de verre. Sur les chemins de fer, on diminue les obstacles qui s'opposent à la marche des locomotives, en augmentant leur* ADHÉRENCE *aux rails.* (Bouillet.) ‖ Signifie aussi Union, jonction en général : *La fatigue et les souffrances que trahissaient la maigreur des contours et l'*ADHÉRENCE *de la peau sur les os avaient même une sorte de grâce.* (Balz.) ‖ S'empl. quelquefois pour Ce qui fait adhérer : *Au temple se trouvent de véritables squelettes dont toutes les* ADHÉRENCES *ont été dévorées par le temps.* (E. Sue.) *Toutes ces cloisons contractent des* ADHÉRENCES *extérieurement.* (Milne Edwards.)

— Fig. Attachement à une doctrine, à un parti : *La foi est une* ADHÉRENCE *de cœur aux vérités éternelles.* (Boss.) *Quiconque aime l'unité doit avoir une* ADHÉRENCE *immuable à l'ordre épiscopal, dans lequel et par lequel le mystère de l'unité se consomme.* (Boss.) ‖ Se prend souvent en mauvaise part : *On l'accusait d'*ADHÉRENCE *au parti des rebelles.* (Acad.)

— Méd. Union accidentelle de certaines parties qui sont séparées dans l'état naturel : ADHÉRENCES *congéniales.* ADHÉRENCES *accidentelles. L'art peut beaucoup contre la plupart des* ADHÉRENCES *extérieures, tandis qu'il est tout à fait impuissant contre les* ADHÉRENCES *intérieures.* (Breschet.)

— Bot. et zool. Rapprochement, soudure de parties qui d'ordinaire sont séparées et distinctes.

— Peint. Effet que produisent les parties d'un tableau lorsqu'elles ne se détachent pas assez du fond. Presque inusit.

— **Encycl.** Méd. On donne, en anatomie pathologique, le nom d'*adhérence* à l'union vicieuse des surfaces organiques. Il y a des adhérences naturelles que l'on nomme *congéniales*, parce qu'elles ont lieu avant la naissance : telles sont celles qui déterminent chez le fœtus l'occlusion des paupières, de la bouche, etc. Les *adhérences* accidentelles sont le résultat d'une inflammation dite *adhésive*, qui a établi la continuité là où il n'y avait et ne devait y avoir que contiguïté. Elles se produisent ordinairement à la suite de brûlures, d'inflammation des membranes séreuses (par exemple de pleurésie, de péritonite); et, dans ce dernier cas, consistent souvent dans la réunion médiate de deux surfaces par de fausses membranes. Les *adhérences* sont quelquefois la seule ressource que possède la chirurgie pour la cure radicale de certaines affections. V. T. XVI.

— Bot. On dit en botanique qu'il y a *adhérence* ou *soudure* toutes les fois que des organes, au lieu de rester libres, se soudent dans une plus ou moins grande partie de leur étendue, que cette soudure soit congénitale ou qu'elle ne se produise que postérieurement à la naissance de ces organes, qu'elle ait lieu entre des organes de même nature ou entre des organes de nature différente. C'est par *adhérence* que les bractées forment un involucre monophylle; les sépales, un calice monosépale; les pétales, une corolle monopétale; que les étamines deviennent monadelphes, diadelphes, triadelphes, etc. L'*adhérence* joue un grand rôle dans la variété des formes que présentent les organes végétaux.

— **Syn. Adhérence, adhésion.** *Adhérence* se rapporte à l'état; *adhésion* à la force qui produit cet état. L'*adhérence* ne subsiste plus quand les corps sont séparés; pour les séparer, il faut vaincre l'*adhésion*.

— **Syn. Adhérence, cohérence, inhérence.** *Inhérence* exprime l'union d'une qualité à une substance : *L'*INHÉRENCE *de la pesanteur à la matière.* La *cohérence* exprime une *adhérence* entre les parties d'un même tout : *La ferme* COHÉRENCE *des pierres.* Enfin l'*adhérence*, la jonction d'une chose à une autre : *La faible* ADHÉRENCE *des parties intégrantes de l'eau.*

**ADHÉRENT, ENTE** adj. (a-dé-ran, an-te — lat. *adhærens*, même sens). Qui est fixé à une chose, qui y est fortement attaché : *Dans l'homme et dans les animaux, l'épiderme est partout* ADHÉRENT *à la peau.* (Buff.) ‖ Qui s'attache, qui adhère fortement : *La glu est de toutes les matières collantes la plus* ADHÉRENTE. (Balz.)

— Fig. Conséquent, d'accord : *N'est-ce pas un devoir pour l'écrivain, quel qu'il soit, d'être toujours* ADHÉRENT *avec lui-même, et de ne pas se produire autrement qu'on ne le connaît?* (V. Hugo.)

— Bot. et zool. Se dit d'une partie quelconque d'un végétal ou d'un animal, unie intimement avec une partie avoisinante : *Le calice, dans le rosier, est* ADHÉRENT *à l'ovaire.* (B. de St-P.) *Ce polypier, arrondi, est* ADHÉRENT *dans une faible étendue.* (Milne Edwards.)

— Peint. Se disait des parties d'un tableau qui ne se détachent pas assez du fond.

— Sculpt. *Statue adhérente à son piédestal*, Statue qui ne fait qu'un seul morceau avec son piédestal.

— s. m. Celui qui est attaché à une doctrine, à un parti : *La religion du Christ recruta d'abord ses* ADHÉRENTS *dans les rangs les plus infimes de la société.* (A. Maury.) ‖ Se prend le plus ordinairement en mauvaise part : *Cette secte comptait plus de mille* ADHÉRENTS. (Volt.) *Cet imposteur confisquait les terres des gentilshommes et les distribuait à ses* ADHÉRENTS. (Mérim.) *La camarilla seule et ses* ADHÉRENTS *ont protesté contre l'intervention des puissances étrangères.* (Journ.)

— Gramm. Il ne faut pas confondre *adhérent*, qui est un adjectif, avec *adhérant*, participe présent. *Adhérent* exprime un état et présente l'idée d'adhérer comme étant plus fixe, plus liée à la nature même de l'objet qualifié : *Avoir le poumon* ADHÉRENT *aux côtes.* (Acad.) *Adhérant* présente l'idée d'adhérer comme une action, ou au moins il l'exprime exactement avec les mêmes conditions de changement, de modification possible que le verbe suppose dans toute sa conjugaison; il a les mêmes compléments que le verbe, et peut, comme lui, s'employer avec la négation : *Interjeter un nouvel appel en* ADHÉRANT *ou en n'*ADHÉRANT *pas au premier.* (Acad.)

— **Syn. Adhérent, annexé, attaché.** Une chose est *adhérente* par l'union que produit la nature, ou par celle qui vient du tissu et de la continuité de la matière : *La matière est physiquement divisible, c'est-à-dire ses parties solides,* ADHÉRENTES *les unes aux autres, sont séparables.* (Volt.) Une chose est *attachée* par des liens arbitraires, mais réels, avec lesquels on la fixe dans la place ou dans la situation où l'on veut qu'elle demeure : *L'esprit ne sait comment il est* ATTACHÉ *à un corps.* (Fén.) Une chose est *annexée* par une simple jonction morale, effet de la volonté et de l'institution humaines : *La Savoie a été* ANNEXÉE *à la France.*

**ADHÉRER** v. n. ou intr. (a-dé-ré — du lat. *ad*, à; *hærere*, s'attacher. — L'*é* fermé du radical se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'adhère, que tu adhères*; excepté au futur et au conditionnel, où il conserve l'*é* fermé). Etre fortement uni, attaché à une chose : *Deux pans de glace dépolis et humides* ADHÈRENT *l'un à l'autre.* (Pelletier.) *Les racines du blé* ADHÈRENT *si fortement à la terre, qu'on ne peut les enlever sans enlever une portion du sol.* (B. de St-P.) *Le sol était semé de ces gros os que le pauvre achète aux plus infimes revendeurs de viande corrompue, pour ronger les cartilages qui y* ADHÈRENT *encore.* (E. Sue.)

— Par anal. : *Les talons éculés empêchaient les maudites chaussures d'*ADHÉRER *aux pieds de l'enfant.* (Balz.)

— Fig. *Le vieillard* ADHÈRE *à la vie plus étroitement que la mousse ne fait aux ruines.* (E. Alletz.) ‖ Etre du parti, du sentiment de; approuver : *C'est un crime de haute trahison que de prendre les armes contre le roi, ou d'*ADHÉRER *à ses ennemis.* (Fén.) *Nous* ADHÉRONS *aux erreurs de nos amis, et nous aidons à les rendre inexcusables.* (Fén.) *Le vrai est ce à quoi la raison commune* ADHÈRE *toujours et partout.* (Lamenn.) *Le gouvernement de l'Uruguay* ADHÈRE, *sauf ratification des pouvoirs législatifs.* (Journ.) ‖ Entrer en communication avec, s'entendre, se convenir : *Les peuples ne peuvent* ADHÉRER *entre eux s'ils n'ont une même langue.* (V. Hugo.) *Un sceptique qui* ADHÈRE *à un croyant, cela est simple comme la loi des couleurs complémentaires.* (V. Hugo.)

— Jurispr. Donner son consentement à une demande formée par d'autres, ou à un acte, à un contrat dans lequel on n'a pas été partie. ‖ Confirmer un premier acte par un acte subséquent.

— **Syn. Adhérer, tomber d'accord.** V. ACCORD (TOMBER D').

— **Syn. Adhérer, accéder, acquiescer**, etc. V. ACCÉDER.

— **Antonymes**. Se détacher. — Au fig. Refuser, rejeter, repousser.

**ADHÉRITANCE** s. f. (a-dé-ri-tan-se — rad. *adhériter*). Anc. jurispr. Investiture, droit en vertu duquel on entrait en possession de son héritage.

**ADHÉRITÉ** (a-dé-ri-té) part. pass. du v. Adhériter.

**ADHÉRITER** v. n. ou intr. (a-dé-ri-té — du lat. *ad*, à; *hæres, hæredis*, héritier). Anc. jurispr. Investir, mettre en possession, faire héritier.

**ADHÉSIF, IVE** adj. (a-dé-zif, i-ve — du lat. *adhærere*, s'attacher). Pharm. Se dit de préparations emplastiques capables d'adhérer à la peau : *Emplâtre* ADHÉSIF.

— Méd. *Inflammation adhésive*, Celle qui opère l'adhésion des parties divisées : *Les adhérences accidentelles sont toujours le résultat de l'inflammation* ADHÉSIVE. (Encycl.)



— Prat. Qui marque l'adhésion, le contentement : *Formule* ADHÉSIVE.

— Substantiv. : *Un* ADHÉSIF. *Le taffetas d'Angleterre est un* ADHÉSIF.

**ADHÉSION** s. f. (a-dé-zi-on — lat. *adhæsio*, même sens; formé de *adhærere*, s'attacher). Union de deux corps l'un à l'autre, adhérence, bien qu'adhésion indique plus spécialement la manière dont s'est faite l'adhérence : *On nomme* ADHÉSION *l'attraction moléculaire qui se manifeste entre deux corps en contact.* (L. Pinel.)

— Par anal. et fig. Consentement, approbation : *M. de Meaux avait son grand nom et l'*ADHÉSION *des principaux prélats de France.* (Volt.) *L'erreur n'est quelque chose que par l'*ADHÉSION *des hommes.* (Lacordaire.) *Emile garantissait l'*ADHÉSION *de sa tendre mère.* (G. Sand.) *Il aurait mieux aimé la discussion que cette* ADHÉSION *nonchalante à tout propos.* (G. Sand.) ‖ Dans ce sens, se dit aussi des choses : *L'*ADHÉSION *de l'intelligence aux idées naturelles constitue la raison.* (Lacordaire.)

— Diplom. Consentement donné par un souverain aux arrangements faits par d'autres souverains : *Donner, refuser son* ADHÉSION. (Acad.)

— Méd. Manière dont un organe ou une partie adhère à une autre, de façon à produire l'adhérence.

— Philos. scol. *Certitude d'adhésion*, Certitude qui résulte de l'importance d'une chose, de l'intérêt qu'on y trouve et non pas de son évidence.

— Jurispr. Acquiescement à une convention, à un arrangement, auquel on n'a concouru ni directement ni par fondé de pouvoir. ‖ Assentiment donné par un avocat à une consultation rédigée par un de ses confrères. ‖ Autrefois, *Demande en adhésion*, Demande formée par un des époux pour obliger l'autre à rentrer au domicile conjugal.

— **Encycl.** Physiq. Il ne faut pas confondre l'*adhésion* avec la *cohésion*. L'*adhésion* est la force en vertu de laquelle deux corps mis en contact adhèrent l'un à l'autre et résistent à l'effort que l'on fait pour les séparer. La *cohésion* est la force qui tient unies les molécules constituantes d'un corps. L'*adhésion* peut exister entre deux solides, entre un solide et un fluide, entre deux fluides. Entre deux solides, elle s'exerce en raison directe de l'étendue et du poli des surfaces en contact, et peut se mesurer au moyen du poids nécessaire pour les séparer. Il faut remarquer que l'*adhésion* est d'autant plus forte, que le contact est plus parfait; aussi, pour l'obtenir, a-t-on soin de faire glisser les deux corps l'un contre l'autre avec frottement, de manière à chasser l'air interposé. La propriété qu'ont les corps d'être mouillés, c'est-à-dire d'emporter à leur surface une couche du liquide qu'ils ont touché, s'explique par la force de l'*adhésion*. C'est également à l'*adhésion* qu'on peut attribuer, au moins en grande partie, l'ascension des liquides dans les tubes capillaires, et l'absorption des gaz par les substances poreuses. C'est sur l'*adhésion* que sont fondées plusieurs opérations importantes et usuelles dans les arts, telles que les diverses espèces de collage, de soudure, l'étamage des glaces, la dorure sur bois et sur métaux, etc.

— **Syn. Adhésion, acquiescement, consentement.** V. ACQUIESCEMENT.

**ADHÉSIONNAIRE** s. m. (a-dé-zi-o-nè-re — rad. *adhésion*). Syn. peu usité d'*adhérent*.

**ADHÉSIVEMENT** adv. (a-dé-zi-ve-man — rad. *adhésif*). D'une manière adhésive, par adhésion.

**ADHÉSIVITÉ** s. f. (a-dé-zi-vi-té — rad. *adhésif*). Phrénol. Faculté qui nous porte à aimer nos semblables, à nous rapprocher d'eux. V. AFFECTIONNIVITÉ.

**AD HOC** loc. adv. (a-dok — mots lat. qui signif. *pour cela, à cet effet*). D'une manière directe, positive : *Répondre* AD HOC. ‖ Selon l'usage, la destination qu'on a en vue : *Il me faut une maison choisie, une maison* AD HOC. (Méry.) *Le maître du café donna un coup d'œil au dégât, et alla au comptoir pour l'inscrire dans un livre* AD HOC. (G. Sand.) *Le blason, c'est l'histoire écrite en hiéroglyphes* AD HOC. (G. Sand.) *Au moyen âge, quand un homme était soupçonné d'un crime et qu'il voulait prouver son innocence, il avalait une bouchée de pain bénite* AD HOC *par son accusateur, après avoir prié le ciel que cette bouchée, s'il était coupable, lui servît de poison. Innocent, il avalait sans difficulté; coupable, la fatale bouchée devait l'étrangler au passage.* (Génin.) ‖ Particulier, spécial : *Pour traiter une affaire délicate, on choisit un homme* AD HOC. *Quoi, s'écria le général, le prisonnier a des menottes dans l'intérieur de la citadelle! Cela est contraire au règlement, à moins d'un ordre* AD HOC; *ôtez-lui les menottes.* (H. Beyle.)

— *Tuteur ad hoc*, Tuteur nommé spécialement pour un objet déterminé.

**ADHOLÉE** s. f. (a-do-lé). Métrol. Mesure de capacité pour matières sèches, usitée dans l'Inde, et représentant généralement la moitié du pylée. On dit aussi, suivant les provinces, ADHOLY, ADOWLY. Au plur., des ADHOLÉES, ADHOLIES, ADOWLIES.

**AD HOMINEM** loc. adv. (a-do-mi-nèmm — mots lat. qui signif. littéralem. *A l'homme*). Qui attaque directement la personne à qui l'on parle. Est le plus souvent précédé du mot *argument*. Dans l'argument personnel, ou *ad hominem*, l'orateur emprunte à l'adversaire des armes pour le combattre; il le confond en lui opposant ses propres paroles ou ses propres actes. Dans les assemblées politiques de tous les pays, il n'est pas rare de voir un homme changer d'opinion; ses adversaires, pour combattre ses paroles du jour, lui rappellent son langage d'autrefois, l'opposent ainsi à lui-même, et le battent par un argument personnel, un argument *ad hominem : Le pyrrhonisme est la chose du monde la plus commode; vous pouvez impunément discuter contre tout venant, sans craindre ces arguments* AD HOMINEM, *qui font quelquefois tant de peine.* (H. Beyle.) *L'argument* AD HOMINEM, *le dernier auquel un homme poli doive avoir recours, peut se justifier par les circonstances, mais c'est un cas beaucoup plus rare quand il s'agit d'un argument* AD FEMINAM (contre une femme). (W. Scott.)

Voici un exemple célèbre d'argument *ad hominem :* Cicéron plaidait la cause de Ligarius, accusé par Tubéron de s'être battu contre César en Afrique. « Mais, je le demande, s'écrie Cicéron, qui donc fait un crime à Ligarius d'avoir été en Afrique? C'est un homme qui lui-même a voulu aller en Afrique, un homme qui a combattu contre César luimême. En effet, Tubéron, que faisiez-vous, le fer à la main, dans les champs de Pharsale? quel sang vouliez-vous répandre? Dans quel flanc vos armes voulaient-elles se plonger? Contre qui s'emportait l'ardeur de votre courage? Vos mains, vos yeux, quel ennemi poursuivaient-ils? Que désiriez-vous, que souhaitiez-vous? » Plutarque rapporte qu'à ces mots, César laissa tomber en frémissant les papiers qu'il tenait à la main, et qui renfermaient l'acte de condamnation; l'éloquence avait triomphé, grâce à l'heureux emploi de l'argument *ad hominem*.

**AD HONORES** loc. adv. (a-do-no-rèss — mots lat. qui signif. *Pour les honneurs*). S'emploie en parlant d'un titre purement honorifique, d'une place sans rétribution, sans traitement : *Les fonctions de maire sont des fonctions* AD HONORES. *Les choses en sont venues à ce point qu'aujourd'hui les fonctions les plus chèrement rétribuées sont, dans la réalité, celles qui paraissent conférées uniquement* AD HONORES.

— Ironiquem. et par plaisanter. Se dit pour faire entendre qu'on n'a que les charges, les inconvénients d'une situation, d'une qualité dont on ne recueille pas les bénéfices : *On offre, il est vrai, la présidence honoraire au pape; tout cela est très-bien combiné; mais le gouvernement de l'Eglise ne paraît pas disposé à vouloir quoi que ce soit, seulement* AD HONORES; *il tient pour la temporalité.* (L. Plée.)

Je déclare hautement, en termes clairs et nets,
Que je ne veux pas être époux *ad honores*.
REGNARD.

Juste ciel! puis-je entendre et souffrir ce langage?
Est-ce ainsi qu'au mépris on ajoute l'outrage?
Moi, pour le bien commun j'aurais pris femme exprès,
Et serais seulement époux *ad honores!*
Des plaisirs du public lâche dépositaire,
Je ferais de l'hymen un trafic mercenaire!
Je ne connais ni dieux ni mortels favoris;
Ma femme est à moi seul et n'en veux qu'à ce prix.
REGNARD.

**ADHUC SUB JUDICE LIS EST** (a-duk-sub-ju-di-sé-liz-è-ste). Mots lat. qui signif. littéralem. *Le procès est encore devant le juge;* c'est la fin du soixante-dix-huitième vers de l'*Art poétique* d'Horace. Le poëte, faisant l'histoire des différents genres de poésie, dit qu'on ne sait pas positivement quel est l'inventeur du rhythme élégiaque :

Grammatici certant et *adhuc sub judice lis est.*

« Les grammairiens ne sont pas d'accord, et la question est encore à juger. »

Cette expression, devenue proverbiale, s'applique tous les jours à une foule de questions grammaticales, littéraires, historiques, philosophiques, scientifiques, etc., qui sont vivement débattues :

« A qui donc appartient la priorité de l'invention du piano? La cause est pendante depuis plus d'un siècle devant les érudits, et l'on dispute encore : *Adhuc sub judice lis est.* »
CASTIL-BLAZE.

« La Champagne a perfectionné les machines à boucher; la Bourgogne y est bien aussi pour quelque chose; on m'a montré à Nuits un inventeur célèbre et le premier de tous, m'a-t-on dit. Entre gens de Reims donc et gens de Nuits, *sub judice lis est.* » A. LUCHET.

« Or, un jour que les deux sœurs se baignaient ensemble, elles se prirent de querelle, chacune d'elles prétendant l'emporter en beauté sur l'autre... Enfin les deux rivales se décidèrent à en appeler à la postérité! elles firent faire, par les deux meilleurs statuaires de l'époque, les deux Vénus qui portent encore leur nom, et dont l'une est à Naples et l'autre à Syracuse. Deux mille trois cents ans se sont écoulés depuis cette époque, et la postérité indécise n'a point encore porté son jugement : *Adhuc sub judice lis est.* » ALEX. DUMAS.

**ADIABÈNE**, ancienne région de la haute Asie; elle avait pour capitale Arbelles. Trajan en fit la conquête.

**ADIABÉNIEN, IENNE** s. (a-di-a-bé-ni-ain, è-ne). Géogr. anc. Habitant de l'Adiabène : *Tigrane, étant sorti de l'Arménie, était entré dans les terres des* ADIABÉNIENS, *qui sont une nation limitrophe.*

— adj. Qui appartient, qui est propre à l'Adiabène ou à ses habitants : *Le premier des rois* ADIABÉNIENS *dont il soit parlé dans l'histoire régnait du temps de la guerre de Mithridate, où il se déclara pour Tigrane contre Lucullus.* (L. Renier.)

— s. m. pl. Dynastie qui a gouverné l'Adiabène, depuis environ l'an 70 avant J.-C. jusqu'au règne de Trajan, dans les premières années du IIe siècle de l'ère chrétienne.

**ADIACRITOLÂTRIE** s. f. (a-di-a-kri-to-lâ-trî — du gr. *a* priv.; *diakritos*, discerné; *latreia*, adoration). Néol. Fétichisme stupide et grossier.

**ADIANTACÉ, ÉE** ou **ADIANTOÏDE** adj. (a-di-an-ta-sé — rad. *adiante*). Bot. Qui ressemble à une fougère.

— s. f. pl. Tribu de la famille des fougères.

**ADIANTE**, s. m. (a-di-an-te — du gr. *adiantos*, toujours sec). Bot. Genre de fougères ainsi appelées parce que leur feuillage lisse ne conserve pas l'humidité. La principale espèce est l'*adiante capillaire* (adiantum capillus-Veneris), jolie petite plante connue sous le nom de *capillaire de Montpellier, cheveux de Vénus*, à pétiole grêle, d'un brun noirâtre, luisant, ramifié, à folioles minces, glabres, d'un vert tendre, presque cunéiformes, portant les sporanges des deux côtés. L'*adiante capillaire* vient dans les grottes humides, dans les puits, sur le bord des fontaines, dans les contrées méridionales de la France; il est doué d'une odeur aromatique, d'une saveur un peu styptique et amère. On en fait le sirop dit de *capillaire*, employé comme béchique et pectoral. ‖ L'Académie, après avoir toujours donné au mot *adiante* le genre masculin, l'a fait du genre féminin dans sa sixième édition (1835); elle a corrigé la faute dans sa septième (1877).

**ADIANTIDÉ, ÉE** adj. (a-di-an-ti-dé — rad. *adiante*). Bot. Qui ressemble à l'adiante.

**ADIANTIFOLIÉ, ÉE** adj. (a-di-an-ti-fo-li-é — rad. *adiante*, et lat. *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'adiante. Tel est le *gingko*. V. ce mot.

**ADIANTITES** s. m. pl. (a-di-an-ti-te — rad. *adiante*). Géol. Groupe de fougères fossiles.

**ADIANTOÏDE** adj. (a-di-an-to-i-de). V. ADIANTACÉ.

**ADIAPHANE** adj. (a-di-a-fa-ne — du gr. *a* priv.; *dia*, à travers; *phanos*, transparent). Syn. inusité d'*opaque*.

**ADIAPHORE** adj. (a-di-a-fo-re — du gr. *adiaphoros*, indifférent). Morale et Théol. Qui est accessoire, peu important, qu'on peut admettre ou ne pas admettre, pratiquer ou ne pas pratiquer, sans péril pour la foi, sans trouble de la conscience.

— Liturg. Se dit des usages, des cérémonies, des rites qui peuvent être indifféremment omis ou pratiqués.

**ADIAPHORÈSE** s. f. (a-di-a-fo-rè-ze — du gr. *a* priv.; *diaphorêsis*, transpiration). Méd. Défaut ou suppression de la transpiration. On dit aussi ADIAPNEUSTIE.

**ADIAPHORÉTIQUE** adj. (a-di-a-fo-ré-ti-ke — rad. *adiaphorèse*). Chim. *Esprit adiaphorétique*, Nom que Boyle donna à l'alcool qu'il obtint par la distillation du bois.

**ADIAPHORISTE** s. m. (a-di-a-fo-riss-te — du gr. *adiaphoros*, indifférent). Hist. relig. Membre d'une secte de luthériens qui embrassèrent les opinions de Mélanchthon, c'est-à-dire qui, tout en approuvant certaines doctrines de Luther, continuaient à reconnaître l'autorité de l'Eglise catholique.

— Hist. Nom donné à ceux qui, en 1548, souscrivirent l'intérim publié par Charles-Quint à la diète d'Augsbourg. ‖ On dit aussi ADIAPHORITE.

**ADIAPHORISTIQUE** adj. (a-di-a-fo-riss-ti-ke — rad. *adiaphoriste*). Qui concerne les adiaphoristes : *En* 1549, *commença la discussion, connue sous le nom de* ADIAPHORISTIQUE, *contre Mélanchthon et les doctrines de Wittenberg, qui reçurent à cette occasion le surnom d'adiaphoristes.* (Encycl.)

**ADIAPNEUSTIE** s. f. (a-di-a-pneu-stî — du gr. *a* priv.; *diapneô*, je transpire). Pathol. Syn. de *adiaphorèse*. V. ce mot.

**ADIAPTOTE** s. m. (a-di-a-pto-te — du gr. *adiaptôtes*, infaillible). Anc. pharm. Composition pharmaceutique contre la colique.

**ADIARRHÉE** s. f. (a-di-a-ré — du gr. *a* priv.; *diarrhein*, couler). Méd. Rétention, suppression d'une évacuation quelconque.

**ADIATHÉSIQUE** adj. (a-di-a-té-zi-ke — du gr. *a* priv.; fr. *diathésique*). Méd. Se dit des maladies qui sont nées sans diathèse antécédente.

**ADIEU** adv. (a-dieu — fr. *à*, et *Dieu*; signif. elliptiq. *Je vous recommande à Dieu*). Formule de salutation que l'on adresse, par amitié ou simplement par politesse, à ceux dont on se sépare, et par laquelle aussi on termine souvent les lettres familières : ADIEU, *monsieur.* ADIEU, *jusqu'au revoir.* ADIEU, *ma très-chère et très-aimable, je suis toute triste de vous.* (Mme de Sév.) *Lorsqu'en prenant congé d'un ami, l'homme créa pour la première fois le mot* ADIEU, *n'a-t-il pas voulu dire à la personne aimée : je ne suis plus là pour veiller sur toi, mais je te recommande à Dieu, qui veille sur tous?* (A. Deschamps.)

*Adieu*, princes, *adieu*, pour la dernière fois.
CORNEILLE.

*Adieu*, j'assiégerai Néron de toutes parts.
RACINE.

*Adieu*, dit-il, *adieu*, sur la plage lointaine,
Où vogue ton esquif sur une onde incertaine,
Trouve un ciel toujours bleu.
A. DESCHAMPS.

— Fam. Se dit à une personne que l'on veut éloigner, à un importun :

*Adieu*, je perds mon temps, laissez-moi travailler.
LA FONTAINE.

‖ *Adieu, bonsoir*, Forme explétive pour En voilà assez, taisez-vous.

— Poét. Se dit aussi en s'adressant aux choses que l'on quitte : ADIEU, *cher antre;* ADIEU, *rivage où tant de fois j'ai souffert les injures de l'air.* (Fén.) ADIEU *donc, ma patrie! me dis-je en pleurant;* ADIEU, *beau ciel de Naples!* ADIEU, *tout ce que j'aime!* (Scribe.)

*Adieu*, mes vers, *adieu* pour la dernière fois!
BOILEAU.

*Adieu* donc pour toujours, ma chère liberté!
C. DELAVIGNE.

*Adieu*, projets d'amour; ô doux projets, *adieu!*
MOLLEVAUT.

— Signifie souvent C'en est fait de, en parlant des personnes et des choses : *Si la pensée était perdue,* ADIEU *le genre humain.* ADIEU, *notre braverie.* (Mol.) *Le soldat français, depuis trente ans, ne reçoit point de coups de bâton, et voilà l'Espagnol qui les refuse aussi : pour peu que cela gagne,* ADIEU *la schlague; personne n'en voudra.* (P.-L. Cour.)

Un heurt survient : *adieu* le char.
LA FONTAINE.

Le lait tombe, *adieu* veau, vache, cochon, couvée.
LA FONTAINE.

Le protecteur à bas, *adieu* le protégé.
COLLIN D'HARLEVILLE.

On mit en piteux équipage
Le pauvre potager : *adieu* planches, carreaux,
*Adieu* chicorée et poireaux,
*Adieu* de quoi mettre au potage.
LA FONTAINE.

— *Dire adieu à quelqu'un*, Prendre congé de quelqu'un : *Je n'*AI *pas encore* DIT ADIEU *à Eucharis.* (Fén.) *Peut-être vous* AURAIS-*je* DIT ADIEU *d'un œil sec, si vos larmes coulant sur ma joue n'eussent forcé les miennes de s'y confondre.* (J.-J. Rouss.) *Je ne vous* DIS *pas* ADIEU *pour toujours, car cette pensée me serait trop pénible.* (G. Sand.)

Comprends-tu que l'on parte et qu'on se *dise adieu;*
Comprends-tu que ce mot, la main puisse l'écrire,
Et le cœur le signer, et les lèvres le dire?
A. DE MUSSET.

— Fam. *Je ne vous dis pas adieu*, ou *Sans adieu*, Se dit à une personne que l'on ne quitte que pour peu d'instants, ou que l'on se propose de revoir bientôt : SANS ADIEU, *chevalier, je crois que nous nous reverrons bientôt.* (Le Sage.)

— *Banquet, dîner d'adieu*, Repas que l'on offre à quelqu'un, par amitié ou considération, au moment où il va s'éloigner, etc. : *Avant son départ, la population parisienne lui offrit un* BANQUET D'ADIEU. (L.-J. Larcher.) *Julien était un bon garçon; aussi, avant son départ, tous ses camarades lui offrirent-ils un joyeux* DÎNER D'ADIEU. (L.-J. Larch.)

— *Adieu vous dis*. Vieille locution qui est restée dans le style marotique pour dire *adieu* simplement, et qui, figurém., signifie qu'il ne faut plus compter sur une personne ou sur une chose :

Mais si dorénavant votre imprudence éclate,
*Adieu vous dis*, mes soins, pour l'espoir qui vous flatte.
MOLIÈRE.

‖ Se dit aussi à quelqu'un qui ennuie et que l'on veut congédier. ‖ *Faire adieu*, Faire avec la main, avec la tête, un signe d'adieu : *Vous me* FÎTES *encore* ADIEU *d'un signe de main.* (A. Karr.) ‖ Dans le même sens, *Regard d'adieu*, Dernier regard adressé à une personne ou à une chose comme pour lui dire adieu : *Comme la montée est rude, j'allai jusqu'à la porte de la ville, et, me retournant, je jetai un* REGARD D'ADIEU *à la France.* (Th. Gaut.)

— Prov. *Adieu paniers, vendanges sont faites*, Se dit au propre lorsque les vendanges sont finies, ou lorsqu'il est arrivé malheur aux vignes, comme gelée, coulure, etc.; mais beaucoup plus souvent, au fig., lorsqu'une opération avantageuse est tout à fait terminée, ou lorsqu'une chose, une occasion est perdue sans ressource. ‖ *Adieu paniers*, Se dit quelquefois elliptiq. dans le même sens : *Les beaux jours des raconteurs sont passés, et l'anecdote a fait son temps;* ADIEU PANIERS! (Edm. Texier.)

— Fig. *Dire adieu à une chose*, Y renoncer, la quitter : DIRE ADIEU *au monde, aux plaisirs. Je suis venue ici pour achever les beaux jours et leur* DIRE ADIEU. (Mme de Sév.) *Personne n'ose* DIRE ADIEU *à une habitude.* (Balz.)

Amis, dans ma douce retraite,
A tous vos maux je *dis adieu*.
V. HUGO.

Aux amoureuses rêveries,
Ma belle, pourquoi *dire adieu?*
A. SOUMET.

— s. m. : *Un long* ADIEU. *Des* ADIEUX *touchants, affectueux. Les* ADIEUX *d'Hector et*

*d'Andromaque. Ils se dirent un* ADIEU *bien triste, quoiqu'ils ne sussent pas que c'était le dernier.* (Boss.) *Ne voilà-t-il pas des* ADIEUX *bien solennels pour une promenade au clair de la lune?* (G. Sand.)

Fuyez, dérobez-vous de ce funeste lieu,
Où je vous dis peut-être un éternel *adieu!*
CRÉBILLON.

Il veut que son maître l'entende,
Il gronde, il pleure, et lui demande
L'*adieu* du soir. DELILLE.

— Poétiq. Se dit en parlant des choses :

La fleur tombe en livrant ses parfums au zéphyr,
A la vie, au soleil : ce sont là ses *adieux.*
LAMARTINE.

Oui, dans ces jours d'automne où la nature expire,
A ses regards voilés je trouve plus d'attraits;
C'est l'*adieu* d'un ami, c'est le dernier sourire
Du livre que la mort va fermer pour jamais.
LAMARTINE.

— *Faire ses adieux*, Prendre congé : *Il n'avait pas manqué de venir* FAIRE LES ADIEUX *de l'amitié à la dernière heure.* (G. Sand.)

En amis, *faites*-vous *vos adieux.*
C. DELAVIGNE.

‖ *Visite d'adieu*, Visite qui n'a pour but que de faire à quelqu'un ses adieux, de prendre congé de lui : *Elle recevait des* VISITES D'ADIEU *dans les formes.* (Hamilt.) ‖ *Le dernier adieu, les derniers adieux*, Ceux que fait au lit de mort une personne qui va mourir : *A neuf heures du soir, le pauvre malade me chassa, et me dit en propres termes le* DERNIER ADIEU. (Mme de Sév.) *Je reçus une lettre du curé de mon village, qui m'engageait à venir recevoir les* DERNIERS ADIEUX *de mon père.* (G. Sand.)

— Fig. Renoncement entier, absolu : *Ceux qui sont échappés du naufrage disent à la mer un éternel* ADIEU. (Boss.) *Elle voulait garder ce souvenir comme la consécration d'un éternel* ADIEU *à toutes ses espérances.* (G. Sand.)

Ton œil, comme Satan, a mesuré l'abîme,
Et ton âme y plongeant, loin du jour et de Dieu,
A dit à l'espérance un éternel *adieu.*
LAMARTINE.

— En poésie. *Les adieux du jour*, Le déclin du jour :

Telle, aux *adieux du jour*, la mourante lumière
Se ranime et répand sur la nature entière
Une clarté plus vive et des feux plus ardents.
***

— **Prov. littér. C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.** Allusion à un vers de *Thésée* (acte V, scène VI), opéra de Quinault. Egée, roi d'Athènes, aime Eglé, jeune princesse élevée à sa cour, et veut l'épouser au mépris de la promesse qui l'engage lui-même à la magicienne Médée. Thésée, fils inconnu du roi, à qui il rend le plus éclatant service en faisant rentrer dans le devoir des sujets révoltés, aime aussi Eglé et en est payé de retour; mais la magicienne a conçu elle-même la passion la plus vive pour le jeune héros, et, par les menaces les plus effroyables, par les enchantements de son art infernal, elle veut contraindre sa rivale à déclarer à Thésée, de sa propre bouche, qu'elle est devenue insensible pour lui; sinon le héros va expirer. Eglé consent à cette dure condition; néanmoins, en présence de Thésée, l'amour l'emporte sur la prudence, et la jeune princesse laisse échapper son secret. Médée, irritée, conçoit alors l'horrible projet de se venger de tous, en faisant empoisonner le fils par le père. Mais au moment où Thésée reçoit la coupe fatale, Egée reconnaît son fils à l'épée qu'il porte au côté, et l'empêche de prendre le poison; il lui accorde, de plus, la main de la belle Eglé. En ce moment la magicienne, déçue dans toutes ses espérances, apparaît sur un char traîné par des dragons volants :

Vous n'êtes pas encor délivrés de ma rage;
Je n'ai point préparé la pompe de ces lieux
Pour servir au bonheur d'un amour qui m'outrage :
Je veux que les enfers détruisent mon ouvrage;
*C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.*

Au même instant, le palais s'obscurcit, et les Athéniens s'imaginent être poursuivis par des fantômes; mais Minerve entre alors sur la scène, et détruit tout l'effet des enchantements de Médée.

Ce vers est devenu proverbial pour caractériser la dernière vengeance, mais aussi la plus terrible, que l'on tire en s'éloignant d'une personne, d'une société, d'un pays, etc.; c'est, en quelque sorte, le trait du Parthe de la poésie.

Le jour même où mourut Louis XV, on avait affiché à Versailles un dernier édit pour l'augmentation des impôts; on trouva au-dessous des affiches ce vers :

*C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.*

Dans ses *Adieux aux Jésuites*, Gresset a employé le vers de Quinault en bonne part :

Qu'il m'est doux de pouvoir leur rendre un témoignage
Dont l'intérêt, la crainte et l'espoir sont exclus!
A leur sort le mien ne tient plus;
L'impartialité va tracer leur image.
Oui, j'ai vu des mortels, j'en dois ici l'aveu,
Trop combattus, connus trop peu.
J'ai vu des esprits vrais, des cœurs incorruptibles,
Voués à la patrie, à leurs rois, à leur Dieu;
A leurs propres maux insensibles,
Prodigues de leurs jours, tendres, parfaits amis,
Et souvent bienfaiteurs paisibles
De leurs plus fougueux ennemis :
Trop estimés enfin pour être moins haïs.
Que d'autres s'exhalant, dans leur haine insensée,
En reproches injurieux,
Cherchent en les quittant à les rendre odieux :
Pour moi, fidèle au vrai, fidèle à ma pensée,
*C'est ainsi qu'en partant je leur fais mes adieux.*

— **Prov. littér.**

Amour, amour, quand tu nous tiens,
On peut bien dire : *adieu* prudence.

V. AMOUR.

**ADIEU-TOUT** loc. interj. (a-dieu-tou). Techn. Avertissement que donne le tireur d'or à un autre ouvrier pour faire marcher le moulinet. ‖ Se dit aussi, dans les manufactures d'étoffes brochées, d'un avertissement que fait l'ouvrier à la personne qui tire et gouverne les cordes, afin qu'elle ait à les lâcher ou à les retenir. ‖ S'emploie quelquefois substantiv. : *Un* ADIEU-TOUT. ‖ Pl. des ADIEU-TOUT.

**A-DIEU-VA!** Mar. Interj. Second commandement d'un virement de bord vent devant. Cette exclamation se faisait entendre près des brisants, alors que le navire se trouvait en danger, et le succès de cette évolution avait une telle importance, que le mot lui-même est une invocation à la Divinité, dont on implorait directement la protection. Aujourd'hui les progrès de la marine ont singulièrement simplifié cette manœuvre, et le mot lui-même a cessé d'être employé. Il est remplacé par le simple mot *Envoyez!* que fait entendre le commandant ou l'officier de quart.

**ADIGE**, fleuve d'Italie, qui prend sa source dans les Alpes, traverse le Tyrol, passe à Vérone et à Arcole et se jette dans la mer Adriatique, près des bouches du Pô. Son cours est de 360 kil. Après 1805, le royaume d'Italie eut un dép. de l'Adige, dont le ch.-l. était Vérone, et un dép. du Haut-Adige, qui avait Trente pour ch.-l.

L'importance stratégique de cette rivière lui a donné une grande célébrité historique, en rendant ses bords témoins d'une foule d'événements militaires qui ont maintes fois décidé du sort de l'Italie. Bonaparte en fit à diverses reprises la base de ses opérations, et jamais de plus éclatants faits d'armes n'ont illustré la vie d'un homme de guerre, que ceux que l'armée française, placée sous son immortel commandement, inscrivit sur ses drapeaux pendant la première campagne d'Italie. Mais ce nom de l'Adige nous rappelle aussi des souvenirs moins glorieux. Seulement, ce n'était plus le vainqueur de Lodi qui conduisait au feu nos intrépides soldats; c'était le général Schérer. Le 28 mars 1799, ce dernier attaqua avec six divisions toute la ligne autrichienne, qui s'étendait entre l'Adige et le lac Garda. Le combat fut opiniâtre et dura depuis le matin jusqu'à la nuit. Dans cette sanglante affaire, connue sous le nom de *bataille de l'Adige*, la perte des Autrichiens fut évaluée à neuf mille hommes, dont quatre mille cinq cents blessés; les Français perdirent plus de trois mille hommes, parmi lesquels plusieurs officiers généraux. Schérer pouvait s'attribuer justement la victoire; néanmoins, ce fut lui qui demanda un armistice aux Autrichiens, pour enterrer ses morts. Quelques jours après, le 7 avril, il perdait contre les mêmes ennemis la bataille de Magnano, dans laquelle les Français eurent trois mille morts ou blessés et quatre mille prisonniers. Cette défaite fut le triste prélude des revers que nous allions essuyer sur le théâtre même de tant de glorieux combats.

**ADIGÉGE** s. m. (a-di-jé-je). Astron. Nom arabe de la constellation du Cygne.

**ADIMAIN** ou **ADIMNAIN** s. f. (a-di-main). Mamm. Espèce de brebis domestique d'Afrique, qui est couverte de poil au lieu de laine, et dont les oreilles sont longues et pendantes.

**ADIMARI** (Alexandre), poëte italien, issu d'une famille patricienne de Florence, né en 1579, mort en 1649. On lui doit une traduction assez faible, en vers italiens, des *Odes de Pindare;* mais il eut le mérite de l'accompagner de savantes notes, et d'explications d'une grande utilité pour l'intelligence du texte. Pise, 1631.

**ADIMARI** (Louis), poëte italien, de la même famille que le précédent, né à Naples en 1644, mort en 1708. Nous avons de lui un opéra, *Roberto*, des *Sonnets*, des *Satires*, dont une très-violente contre les femmes. Boileau a dit : *J'en connais jusqu'à trois;* Adimari n'en connaît pas une. On lui doit aussi un recueil de morceaux en prose sur des sujets de piété, intitulé : *Prose sacre.*

**ADIMNAIN** s. f. (a-di-mnain). V. ADIMAIN.

**ADIMONIE** s. f. (a-di-mo-nî — du gr. *adêmonia*, crainte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines.

**ADINA** s. f. (a-di-na — du gr. *adinos*, nombreux). Bot. Genre de la famille des rubiacées, comprend deux espèces, indigènes de la Chine, cultivées comme arbustes d'ornement.

**ADIPATE** s. m. (a-di-pa-te). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide adipique avec une base : ADIPATE *d'ammoniaque.* ADIPATE *d'argent.* ‖ On donne souvent le nom d'*adipate d'éthyle* à l'éther adipique.

**ADIPEUX, EUSE** adj. (a-di-peu, eu-ze — du lat. *adeps*, *adipis*, graisse). Anat. Qui a les caractères de la graisse, ou qui en admet dans sa composition : *Tissu* ADIPEUX.

— *Ligament adipeux.* Nom donné improprement à un repli de la membrane synoviale du genou, qui se porte du ligament rotulien vers la cavité qui sépare les condyles du fémur.

— Ichthyol. *Nageoires adipeuses*, Celles qui, remplies de graisse et dépourvues de rayons osseux intérieurs, sont placées au voisinage de la queue chez certains poissons.

— **Encycl.** Anat. Le tissu *adipeux* se présente sous la forme d'une masse jaunâtre homogène, composée de lobules plus ou moins limités. L'élément fondamental de ce tissu est la *cellule adipeuse;* il possède en outre, comme éléments accessoires, des fibres lamineuses absolument semblables à celles du tissu cellulaire, quelques noyaux embryo-plastiques et des vaisseaux capillaires. Dix, vingt ou trente cellules adipeuses forment un lobule adipeux; d'abord rondes, elles deviennent polyédriques par pression réciproque. Gros comme des grains de semoule ou des lentilles, les lobules *adipeux* sont séparés les uns des autres par des fibres lamineuses, au milieu desquelles rampent les vaisseaux capillaires; ces vaisseaux capillaires pénètrent dans les lobules et vont se distribuer entre les cellules et sur leur surface. On n'a point observé de tubes nerveux dans le tissu *adipeux.* Chaque cellule *adipeuse* se compose d'une enveloppe azotée et d'un contenu graisseux : c'est par ce contenu que commence la résorption de la graisse dans l'amaigrissement; aussi l'enveloppe des cellules *adipeuses* paraît-elle plissée chez les sujets émaciés. — On a confondu à tort le tissu *adipeux* avec le tissu cellulaire et avec le tissu médullaire des os. — Le tissu *adipeux* constitue sous la peau une couche de graisse appelée *pannicule graisseux;* il est en masses irrégulières autour des reins et dans l'épaisseur des joues, en petites masses pédiculées dans l'épiploon; il fait ordinairement la vingtième partie du poids du corps. Le tissu adipeux est le point de départ des tumeurs appelées *lipômes.*

**ADIPIQUE** adj. (a-di-pi-ke — du lat. *adeps*, *adipis*, graisse). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient par la réaction de l'acide nitrique sur le suif, le blanc de baleine, la cire, l'acide oléique, etc. L'acide adipique cristallise en tubercules rayonnés, demi-sphériques, très-solubles dans l'eau bouillante. Il fond à 130° et distille sans altération. ‖ Se dit aussi d'un éther que l'on obtient en faisant passer de l'acide chlorhydrique dans une solution alcoolique d'acide adipique. L'*éther adipique* a l'aspect d'une matière huileuse un peu ambrée, une odeur très-prononcée de pomme de reinette, et une saveur amère et caustique à la fois.

**ADIPOCIRE** s. f. (a-di-po-si-re — du lat. *adeps*, *adipis*, graisse; fr. *cire*). Chim. Nom donné, au commencement de ce siècle, à trois substances que l'on croyait identiques, mais qui diffèrent essentiellement : le *blanc de baleine*, le *gras des cadavres* et la *cholestérine*. V. ces mots.

**ADIPOCIREUX, EUSE** adj. (a-di-po-si-reu, eu-ze — rad. *adipocire*). Chim. Qui ressemble à l'adipocire : *Le foie peut quelquefois devenir* ADIPOCIREUX.

**ADIPOCIRIFORME** adj. (a-di-po-si-ri-for-me — fr. *adipocire*, et *forme*). Méd. Qui a l'aspect de l'adipocire : *Tumeur* ADIPOCIRIFORME.

**ADIPPE** s. f. (a-di-pe). Entom. Espèce de papillon diurne, appartenant au genre satyre.

**ADIPSIE** s. f. (a-di-psî — du gr. *a* priv.; *dipsa*, soif). Méd. Absence de soif.

**ADIPSON** s. m. (a-di-pson — du gr. *a* priv.; *dipsa*, soif). Remède propre à prévenir ou à étancher la soif.

**ADIRÉ, ÉE** (a-di-ré) part. pass. du v. Adirer. Perdu, égaré :

Voici venir Bellin, qui seul avait erré
Tout un jour à chercher un bélier *adiré.*
RONSARD.

‖ Il ne s'emploie aujourd'hui qu'en jurisprudence et dans le langage commercial : *Titre* ADIRÉ. *Pièce* ADIRÉE. *S'il arrive qu'un effet de commerce soit* ADIRÉ, *la personne à laquelle il appartient peut en obtenir le payement en donnant caution.* (Guillaumin.)

**ADIREMENT** s. m. (a-di-re-man — rad. *adirer*). Perte d'un titre, d'un papier : *L'*ADIREMENT *d'un titre ne dispense pas le débiteur de remplir son obligation.*

**ADIRER** v. a. ou tr. (a-di-ré — bas lat. *adirare*, formé probablement du lat. *aderrare*, errer). Vieux mot qui signif. Perdre, égarer : *L'Italien ne s'en osait assurer du premier coup, vu le long temps qu'il l'avait* ADIRÉ. (Des Perriers.) ‖ S'emploie encore en jurisprudence : ADIRER *un titre, un contrat.* ADIRER *les pièces d'un procès.*

**ADIS**, ville d'Afrique, célèbre par la victoire que Xantippe, chef des Carthaginois, remporta, non loin de ses murs, sur l'armée romaine commandée par Régulus.

**ADISCAL, ALE** adj. (a-di-skal, a-le — du gr. *a* priv.; *diskos*, disque). Bot. Se dit de l'insertion des étamines, lorsqu'elle ne se fait point sur le disque.

**ADITES** s. m. pl. (a-di-te). Hist. orient. Tribu détruite par la colère divine, et au châtiment de laquelle le Coran fait de fréquentes allusions.

**ADITION** s. f. (a-di-si-on). Jurispr. N'est usité que dans cette locution : *Adition d'hérédité*, Acceptation expresse ou tacite que fait d'une succession un héritier légitime ou institué : *Les actes purement conservateurs, de surveillance et d'administration provisoire, ne sont pas des actes d'*ADITION *d'hérédité, si l'on n'y a pas pris le titre ou la qualité d'héritier.* (Code Napol.)

— **Homonyme.** Addition.

**ADIUSIAS** s. m. (a-diou-si-ass — contract. de *à Diou*, à Dieu; *sias*, soyez : soyez avec Dieu). Mot du patois méridional, qu'on emploie pour dire *adieu : Va, porte-lui cela de ma part;* ADIUSIAS. (Mol.)

— *Pays d'adiusias*, Sobriquet que l'on donne à la Gascogne et aux autres pays voisins de la Garonne.

**ADIVE** s. m. (a-di-ve). Mamm. Carnassier originaire d'Afrique, un peu plus petit et plus leste que le renard : *Les* ADIVES *n'osent pas attaquer les hommes, mais ils dévorent les enfants.* (Encycl.)

**ADJACENCE** s. f. (ad-ja-san-se — rad. *adjacent*). Géom. Propriété de ce qui se touche : *L'*ADJACENCE *de deux angles.*

**ADJACENT, ENTE** adj. (a-dja-san, an-te — lat. *adjacens*, même sens; formé de *ad*, auprès; *jacere*, être situé). Proche, contigu, qui est situé auprès, qui avoisine : *L'élévation du sol de l'Egypte s'opère en même temps que cette extension de sa surface, et le fond du lit des fleuves s'élève dans la même proportion que les plaines* ADJACENTES. (Cuvier.) *Une longue file de voitures stationnaient dans les rues* ADJACENTES. (E. Sue.) *Toutes les constructions* ADJACENTES *sont superposées sur la base massive du temple.* (G. Sand.) ‖ Il régit la prép. *à : Les îles* ADJACENTES *à la Grèce sont fort connues dans l'histoire.* (Rollin.)

— Géom. *Angles adjacents*, Qui sont formés par la rencontre de deux lignes droites et qui ont un côté commun : *Une des propositions les plus importantes de la géométrie, c'est que deux* ANGLES ADJACENTS *valent ensemble deux angles droits.*

— **Syn. Adjacent, attenant, contigu, joignant, prochain, proche, voisin.** Dans *proche*, la proximité est essentielle, rigoureuse : *Il crut les ennemis fort* PROCHES *de lui.* (D'Alemb.) *Prochain* indique la proximité d'une manière plus faible, moins directe, et est ordinairement plutôt une épithète qu'un attribut : *Aborder au rivage* PROCHAIN. (Montesq.) Deux maisons *proches* sont contiguës; la maison *prochaine* est moins éloignée que les autres. Un lieu *voisin* n'est point éloigné : *Le moulin le plus proche et le marché* VOISIN *sont pour ce paysan les bornes de l'univers.* (J.-J. Rouss.) *Contigu* indique un grand voisinage, ou plutôt un contact : *On peut présumer que les deux continents sont* CONTIGUS, *ou du moins très-voisins vers le nord à l'orient de l'Asie.* (Buff.) *Adjacent* est un terme spécial de géométrie et de géographie : *Il y a plusieurs îles* ADJACENTES *à la Grèce, fort connues dans l'histoire.* (Rollin.) *Attenant* se dit surtout d'une chose considérée relativement à une autre principale, à laquelle elle tient comme accessoire : *Des bourgeois riches sont ensevelis dans l'église, tandis que les pauvres pourrissent dans le cimetière* ATTENANT. (Volt.) La chose *joignante* peut ne pas être dépendante de celle à laquelle elle touche : *Myrtis ordonna qu'on lui bâtit un tombeau* JOIGNANT *le chemin le plus fréquenté.* (La Font.)

— **Antonymes.** Opposé par le sommet, correspondant, alterne (en parlant d'angles).

**ADJECTIF** s. m. (ad-jèk-tif — lat. *adjectivus*, qui s'ajoute; de *ad*, auprès; *jacere*, jeter). Gramm. L'une des dix parties du discours, mot que l'on joint au substantif pour le qualifier ou pour le déterminer : *Les* ADJECTIFS *qualicatifs, les* ADJECTIFS *déterminatifs, les* ADJECTIFS *numéraux*, etc. *L'*ADJECTIF *s'accorde en genre et en nombre avec le substantif.* —Voltaire plaisantait quelquefois sur le style de certains auteurs, style tout hérissé d'épithètes. « Si l'on pouvait leur faire entendre, disait-il, que l'*adjectif* est le plus grand ennemi du substantif, bien qu'ils s'accordent en genre et en nombre! »

— **Gramm.** Quoi qu'en disent plusieurs grammairiens trop facilement effrayés par les difficultés que peut offrir l'analyse des phrases, l'adjectif peut s'employer absolument, c'est-à-dire sans se rapporter à un mot nettement exprimé, toutes les fois qu'il n'en résulte aucune obscurité pour le sens. Nos meilleurs écrivains fournissent de nombreux exemples à l'appui de ce principe : ISSUE *de cette race,* FILLE *de Henri le Grand, son grand cœur a surpassé sa naissance.* (Boss.) JALOUX *des grâces qui tombent à côté d'eux, il semble qu'on leur arrache celles qui tombent sur les autres.* (Mass.)

ACCORD DE L'ADJECTIF. En général, l'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte : *Un homme* FORT, *une femme* FORTE; *des hommes* FORTS, *des femmes* FORTES.

— Plusieurs adjectifs peuvent-ils se mettre au singulier quand le substantif exprimé est au pluriel? La plupart des grammairiens trouvent irrégulières les expressions comme celles-ci : *Les langues* GRECQUE *et* LATINE; *les* PREMIER *et* SECOND *étages.* Cependant Voltaire a écrit : *Les scènes* QUATRIÈME *et* CINQUIÈME. On trouve des exemples semblables dans beaucoup d'autres auteurs, et le dictionnaire de l'Académie donne celui-ci : *Les rites* GALLICAN, MOZARABE, GOTHIQUE. Les auteurs contemporains fournissent aussi des exemples du même genre : *Le peintre a religieusement emprunté aux arts* GREC, ÉTRUSQUE *et* ROMAIN *ce qu'ils ont produit de plus pur et de plus charmant.* (Edm. Texier.) Il est donc difficile de condamner d'une manière absolue cet accord irrégulier de l'adjectif; mais il est plus sage de l'éviter au moyen de la répétition du substantif avant ou après chaque adjectif.

— Lorsqu'un adjectif se rapporte en même temps à plusieurs substantifs, on met ordinairement cet adjectif au pluriel : *A Rome, les affranchis s'inoculaient l'orgueil et l'égoïsme* ROMAINS. (Nisard.) Pour le genre, on met l'adjectif au masculin, à moins que tous les substantifs auxquels il se rapporte ne soient féminins sans une seule exception. Cependant les bons auteurs se permettent souvent de ne faire accorder l'adjectif qu'avec le substantif le plus proche, quand il s'agit de choses inanimées : *Elle trouvait une noblesse et une grandeur* ÉTONNANTE *dans ce jeune homme.* (Fén.) *L'ordre et l'utilité* PUBLIQUE *ne peuvent être le fruit du crime.* (Mass.) Mais il est toujours plus prudent de suivre la règle générale.

— L'adjectif en rapport avec plusieurs mots s'accorde seulement avec celui dont il est le plus rapproché, dans les trois cas suivants :

1° Quand les mots qualifiés sont synonymes, c'est-à-dire quand ils sont considérés comme ayant à peu près la même signification : *César avait un* COURAGE, *une* INTRÉPIDITÉ *extraordinaire;*

2° Quand les mots qualifiés sont placés par gradation : *Un jour, une heure, une minute est quelquefois* SUFFISANTE *pour décider de la fortune d'un homme;*

3° Quand ces mots sont séparés par la conjonction *ou : On construit ces piliers en* FER *ou en* FONTE *très-*DURE.

Cependant, on devrait mettre l'adjectif au pluriel dans ce dernier cas, si l'emploi du nombre singulier produisait une incertitude de sens; ainsi, Buffon a dû dire : *Les Samoyèdes se nourrissent de* CHAIR *ou de* POISSON CRUS, parce qu'autrement on aurait pu croire que le poisson seul est cru quand les Samoyèdes le mangent. *On demande pour cet emploi un homme ou une femme* ÂGÉS.

— L'adjectif précédé de deux noms unis par *comme, de même que, aussi bien que, ainsi que*, etc., s'accorde en général avec le premier : *L'autruche a la tête,* AINSI QUE *le cou,* GARNIE *de duvet.* (Buff.)

— L'adjectif devient adverbe et reste alors invariable quand il sert à modifier la signification d'un verbe ou celle d'un autre adjectif : *Vos sœurs chantent* JUSTE. *Ces fleurs sentent* BON. *Des arbres* CLAIR-*semés*, etc.

— Les adjectifs de couleur sont généralement invariables quand ils sont suivis d'un autre adjectif ou d'un complément qui les modifie sous le rapport de la nuance, parce qu'alors ils sont employés substantivement au masculin singulier : *Des cheveux châtain clair; des étoffes bleu de ciel;* c'est-à-dire d'un châtain clair, d'un bleu de ciel. Il en est de même quand le mot *gros*, placé avant l'adjectif, modifie la nuance de la couleur : *Des draps gros bleu.* Si quelques-uns des adjectifs relatifs aux couleurs exigent des observations particulières, on trouvera ces observations à la suite des adjectifs eux-mêmes.

— Lorsque l'adjectif est placé après le complément d'un substantif, on le fait accorder avec le substantif ou avec le complément, selon que la qualification exprimée convient mieux à l'un ou à l'autre : on dira donc : *Des bas de coton écru*, parce que la qualité d'*écru* convient mieux au coton qu'aux bas; on dira, au contraire : *Une table d'acajou très-massive*, parce qu'alors *massif* signifie *épais*, et l'idée d'*épaisseur* convient mieux à la table qu'à l'acajou. Mais si l'on prenait *massif* dans le sens opposé à *plaqué*, comme cette qualification conviendrait mieux à l'acajou, au bois dont la table est faite qu'à la table même, on dirait alors : *Une table d'acajou massif.* Lorsque la qualification convient également bien au substantif et à son complément, on fait accorder l'adjectif à peu près indifféremment avec l'un ou l'autre, ou plutôt on le fait accorder avec celui auquel on juge le plus important de rapporter la qualification : *Des bas de laine bleus*, attire l'attention sur la couleur des bas; *Des bas de laine bleue*, fait penser à l'opération de teinture qu'a subie la laine.

— Dans les adjectifs composés, c'est-à-dire formés de plusieurs mots réunis par le trait d'union, le premier mot reste invariable quand il ne sert qu'à modifier le second : *Des enfants nouveau-nés; des arbres clair-semés.* Mais si le premier mot qualifie directement le substantif, aussi bien que le second, ils varient l'un et l'autre : *Des paroles aigres-douces; des enfants sourds-muets.* Plusieurs adjectifs composés seront aussi l'objet de remarques particulières, qu'on trouvera à leur ordre alphabétique.

— Pour l'adjectif verbal, voir la note sur le PARTICIPE PRÉSENT.

— *Complément des adjectifs.* V. COMPLÉMENT.

— **Syn. Adjectif, attribut, épithète.** L'*adjectif* est indispensable; il détermine et circonscrit l'idée; l'*épithète* n'est qu'utile. Si je dis : *L'homme* SAGE *est libre dans les fers, sage* est un *adjectif*, qui, supprimé, rendra la phrase vague et confuse. Mais si je dis : *La* PÂLE *mort, la nuit* OBSCURE; je puis retrancher les mots *pâle* et *obscure*, sans altérer la pensée; ce sont des épithètes. Quant à l'*attribut*, c'est une expression qui n'est en usage que dans l'analyse logique. Dans *Dieu est* BON, *bon* est l'*attribut* de la proposition.

**ADJECTIF, IVE** adj. Qui a rapport à l'adjectif, qui est de la nature de l'adjectif : *Forme* ADJECTIVE. *Expression* ADJECTIVE. *Locution* ADJECTIVE.

— *Verbe adjectif* ou *attributif*, Nom que l'on donne au verbe composé de l'auxiliaire *être* et d'un adjectif ou attribut. Tels sont tous les verbes transitifs : *Aimer, finir, recevoir, rendre*, pour *Etre aimant, être finissant, être recevant, être rendant.*

— Chim. *Couleurs adjectives*, Couleurs que l'on ne peut fixer sur une étoffe qu'à l'aide d'autres substances.

**ADJECTION** s. f. (ad-jèk-si-on — du lat. *adjectio;* de *adjectus*, ajouté). Jonction de deux corps.

**ADJECTIVÉ, ÉE** (ad-jèk-ti-vé) part. pass. du v. Adjectiver. Pris comme adjectif, employé adjectivement.

**ADJECTIVEMENT** adv. (ad-jèk-ti-ve-man — rad. *adjectif*). Gramm. Comme un adjectif, à la manière d'un adjectif : *Ce mot s'emploie quelquefois* ADJECTIVEMENT. (Acad.)

**ADJECTIVER** v. a. ou tr. (ad-jèk-ti-vé — rad. *adjectif*). Gramm. Prendre dans un sens adjectif : ADJECTIVEZ *le substantif, pour donner plus de force et d'expression à votre pensée.* (Mercier.)

**S'adjectiver**, v. pr. Etre pris adjectivement : *Tous les substantifs ne sont pas susceptibles de* S'ADJECTIVER.

**ADJEM** s. m. (ad-jèmm — mot ar. qui signifie *étranger*). Nom que les Arabes donnent aux autres peuples, de même que les Juifs les appelaient *Gentils*, les Grecs *Barbares*, et les anciens Indiens *Mlétcha.* ‖ On dit aussi AGEM et AGEMI.

**ADJEMIR**, l'une des villes saintes de l'Indoustan anglais, ch.-lieu du district de ce nom, à 350 kil. S.-O. de Delhi; 25,000 hab. Dans les environs, belles ruines d'un palais impérial. Adjemir renferme le tombeau de Kodjah Moyen-Ed-Dyn, un des plus grands saints de l'Inde. Les pèlerins y affluent de toutes parts; les prêtres attachés à ce tombeau sont au nombre de onze cents.

**ADJEMIOGLAN** ou **ADJEMOGLAN** s. m. (mots turcs qui signifient *fils d'Adjem*). Nom donné autrefois en Turquie aux janissaires, ou plutôt à la jeune garde de ce corps d'élite.

**ADJOIGNANT** (ad-joi-gnan — *gn.* mll.) part. prés. du v. Adjoindre : *Que gagneront-ils en* ADJOIGNANT *cet homme à leur société?*

**ADJOINDRE** v. a. ou tr. (ad-jouain-dre — lat. *adjungere;* de *ad*, à; *jungere*, joindre. — *J'adjoins, tu adjoins, il adjoint, nous adjoignons, vous adjoignez, ils adjoignent. J'adjoignais, nous adjoignions. J'adjoignis, nous adjoignîmes. J'adjoindrai, nous adjoindrons. J'adjoindrais, nous adjoindrions. Adjoins, adjoignons, adjoignez. Que j'adjoigne, que nous adjoignions. Que j'adjoignisse, que nous adjoignissions. Adjoignant. Adjoint, adjointe*). Associer une personne à une autre pour un travail, une affaire : *Il ne pouvait suffire seul à un emploi si fatigant, on fut obligé de lui* ADJOINDRE *quelqu'un.* (Acad.) *On* ADJOIGNIT *à chacun des consuls cinq légats ayant les pouvoirs proconsulaires.* (Mérim.) *Le chef de l'Etat, quel que soit son titre, n'est que le mandataire du peuple, qui lui* ADJOINT *pour conseil d'autres mandataires, les députés.* (Proudh.) ‖ Joindre, ajouter une chose à une autre : *En Syrie, on songea peu à la lune, et c'est évidemment à la planète Vénus que les légendes vulgaires* ADJOIGNIRENT *le soleil.* (Val. Parisot.) *Il me fallut* ADJOINDRE *au nom de Moréna, que le maire et le curé s'obstinaient à regarder comme un nom de famille, le prénom d'Anna.* (G. Sand.)

**S'adjoindre**, v. pr. Se donner un associé, un aide, un collègue, etc. : *Me sera-t-il permis de* M'ADJOINDRE *quelqu'un pour l'exécution?* (Balz.) *Cet établissement sera sous la surveillance du conseil municipal, qui* S'ADJOINDRA *M. le curé comme président.* (Balz.) *A cet effet, il* S'ADJOIGNIT *le valet de l'un des convives de son maître.* (Alex. Dum.)

— Par plaisanterie, se dit en parlant des animaux : *Elle* S'ADJOIGNIT *pour garde du corps un grand chien loup horriblement hargneux.* (G. Sand.)

— Dans ces différents cas, le pronom personnel *se* renferme la prép. *à*, et est complément indirect. Mais il est complément direct, quand il signifie Adjoindre soi-même, c'est-à-dire : s'associer, se joindre à : *Il* S'ÉTAIT ADJOINT *à des touristes qu'il avait rencontrés. Avec les chemins de fer, ce coquillage, rapidement transporté, est venu* S'ADJOINDRE *dans toute sa fraîcheur à ces bivalves.* (Journ.)

**ADJOINT, OINTE** (ad-jouain, ouain-te) part. pass. du v. Adjoindre. Qui supplée, qui remplace : *Administrateur* ADJOINT. *Professeur* ADJOINT. *Institutrice* ADJOINTE. *Dans le jury, il y a trois jurés* ADJOINTS.

— s. m. Celui qui est associé à un autre pour l'aider dans son travail, dans ses fonctions : ADJOINT *au trésorier.* ADJOINT *à l'inspection.* ADJOINT *au génie. Il ne veut pas d'*ADJOINT, *il veut être seul.* (Acad.) *Cachons bien tous deux notre intelligence, pour qu'on ne mette pas à la porte notre fidèle* ADJOINT. (Le Sage.)

— Par ext. et fam. Remplaçant :

Nous craignons de nous voir quelque jour un *adjoint.*
—Un *adjoint?* Qu'est cela?—Ce mot n'est pas moderne.
Un *adjoint*, c'est, ma chère, un mari subalterne;
C'est un vice-gérant, un blondin favori,
Qui prend en tapinois la place du mari.
DESTOUCHES.

— Proprem. Officier municipal qui, dans chaque commune, remplace le maire en cas d'absence ou d'empêchement : *Le maire ne savait pas lire et avait pour* ADJOINT *un métayer qui demeurait hors de la commune.* (Balz.) *Je suis l'*ADJOINT *de ma commune, et je ne fais pas mes actes sur du vélin.* (G. Sand.) *Enfin le meunier des Aigues,* ADJOINT *du maire, et ses garçons, venaient à ce cabaret.* (G. Sand.) ‖ Dans ce sens, et plus souvent d'une manière ironique, on dit *adjointe* pour désigner la femme de l'adjoint : *Madame Etienne releva son tablier et offrit son bras, sur lequel la grosse* ADJOINTE *s'appuya avec reconnaissance.* (P. Féval.)

— *Adjoints supplémentaires*, Adjoints établis dans les localités séparées du chef-lieu de la commune par la mer ou tout autre obstacle, et remplissant dans ces lieux les fonctions d'officier de l'état civil.

— Autrefois, Officier établi spécialement pour la confection des enquêtes, et pour contrôler le commissaire qui présidait à l'enquête.

— *Adjoints à l'intendance*, Sorte d'adjoints revêtus du grade le moins élevé du corps de l'intendance, et qui devaient être employés immédiatement sous les ordres des sous-intendants. ‖ *Adjoints réviseurs*, Dans l'ancien parlement de Flandre, Magistrats qui étaient chargés de la révision d'un procès, conjointement avec les juges dont la décision était attaquée.

— Gramm. On appelle *adjoints* certains mots qui accompagnent la proposition sans en faire partie, et qui ne servent qu'à donner au style plus de mouvement : *Les* ADJOINTS *sont ordinairement des interjections et des vocatifs.* (Dumarsais.)

— Rhét. Circonstance accessoire, secondaire, dans le discours.

**ADJONCTIF** s. m. (ad-jonk-tif — du lat. *adjunctus*, adjoint). Gramm. Mot employé dans le même sens que *adjoint.*

**ADJONCTION** s. f. (ad-jonk-si-on — lat. *adjunctio*, même sens; formé de *ad*, à; *jungere*, joindre). Association d'une personne à une autre pour l'aider dans ses travaux : *L'*ADJONCTION *de ces deux commissaires fait bien espérer de son affaire.* (Acad.) *Il renouvelait lui-même les compresses, et ne voulait admettre l'*ADJONCTION *d'aucun médecin.* (Alex. Dum.) ‖ Admission d'une personne dans un corps savant, une compagnie, une société, etc. : *Une* ADJONCTION *de vingt pairs de France donna la majorité au ministère. Cette académie s'est illustrée depuis par l'*ADJONCTION *successive de plusieurs noms éclatants.* (Lamart.) ‖ Réunion d'une province, d'une ville, à un Etat : *Sous Louis XI, la France s'agrandit de l'*ADJONCTION *de la Bourgogne.*

— Administ. Jonction d'une nouvelle classe d'individus à la classe déjà établie par la loi : *La commission a admis la plupart des* ADJONCTIONS *proposées par le gouvernement.* (Journ.) *Sous Louis-Philippe, la question de l'*ADJONCTION *des capacités au corps électoral fut vivement débattue.*

— Linguist. Addition : *L'alphabet universel ne différait de l'alphabet particulier que par quelques* ADJONCTIONS. (Ch. Nod.) *Le* g *acquiert une propriété particulière par l'*ADJONCTION *de la nasale* n, *ainsi qu'on le lit dans Charlemagne.* (Ch. Nod.)

— Gramm. Figure par laquelle plusieurs membres de phrases sont liés de telle sorte qu'un mot déjà exprimé dans l'un soit sous-entendu dans l'autre. Ex. :

Un précepte est aride, il le faut embellir;
Ennuyeux, l'égayer; vulgaire, l'ennoblir.
DELILLE.

L'expression technique pour désigner cette sorte d'ellipse est le mot *zeugme* ou *zeugma.*

— Chem. de fer. *Voitures d'adjonction*, Voitures supplémentaires.

**ADJOUR** s. m. (ad-jour — fr. *à* et *jour*). Anc. prat. Assignation à comparaître en justice.

**ADJUDANT** s. m. (a-dju-dan — du lat. *adjuvare*, aider). Officier adjoint à un autre pour l'aider dans ses fonctions.

— *Adjudant-major*, Officier chargé de tous les détails du service, de la direction des manœuvres, ainsi que de l'instruction des sous-officiers et caporaux de son bataillon. ‖ *Adjudant sous-officier*, Sous-officier chargé de l'instruction des caporaux, et qui a l'autorité et l'inspection immédiate sur les sous-officiers pour tout ce qui a rapport au service et à la discipline. ‖ *Adjudant de place*, Officier chargé de tout ce qui concerne le service dans une ville de guerre.

— **Encycl.** Art milit. L'armée française a eu des *adjudants généraux* ou des *adjudants commandants;* elle a encore des *adjudants de place*, des *adjudants-majors* et des *adjudants sous-officiers.* L'emploi d'adjudant *général* fut créé en 1790. Les *adjudants généraux* étaient spécialement chargés de reconnaissances militaires, de la direction des travaux topographiques, de la transmission aux différents corps des ordres des généraux, etc. A partir du 17 messidor an VIII, ils s'appelèrent *adjudants commandants;* depuis 1815, *colonels d'état-major.* Les emplois actuels d'*adjudant de place*, d'*adjudant-major* et d'*adjudant sous-officier*, datent, les deux premiers, de 1791, et le dernier, de 1776. Les *adjudants de place* sont chargés de tous les détails de service d'une place, et quelquefois du commandement particulier d'un fort. Les *adjudants-majors* transmettent les ordres aux capitaines du bataillon et aux officiers de semaine, surveillent la police et la discipline du régiment, etc. Les *adjudants sous-officiers* sont sous les ordres des *adjudants-majors;* ils ont l'autorité, l'inspection immédiate sur tous les sous-officiers, non-seulement pour tout ce qui a rapport au service et à la discipline, mais encore pour leur tenue, leur conduite privée et leur instruction. Ils doivent être choisis parmi les sergents ou maréchaux des logis. *Un bon adjudant ne doit durer que trois ans*, disent les soldats : on ne saurait mieux peindre les fatigues de cet emploi. — Depuis 1840, il existe des *adjudants d'administration des hôpitaux militaires*, des *adjudants d'administration de l'habillement et du campement*, et des *adjudants d'administration des subsistances militaires.*

**ADJUDICATAIRE** s. (ad-ju-di-ka-tè-re — du lat. *adjudicare*, adjuger). Celui, celle à qui on adjuge une chose dans une vente aux enchères, ou au rabais dans une soumission : *Un philosophe trouvait sous Séjan moins d'*ADJUDICATAIRES *qu'un cuisinier.* (Dider.)

— S'empl. adjectiv. : *Les administrateurs ne peuvent pas se rendre* ADJUDICATAIRES *des biens des communes.* (Encycl.) *Le banquier venait de se rendre* ADJUDICATAIRE *d'une importante entreprise, et avait lancé, selon l'usage, ses prospectus dans les journaux.* (Scribe.) *Je viens de me rendre* ADJUDICATAIRE *de votre maison.* (Etienne.)

— Anc. administ. Particulier au nom duquel le bail des droits était passé, et dont les fermiers généraux demeuraient caution : ADJUDICATAIRE *des aides, des fermes, des gabelles.*

**ADJUDICATEUR** s. m. (ad-ju-di-ka-teur — du lat. *adjudicare*, adjuger). Officier public chargé de faire les adjudications, soit dans les enchères publiques, soit au rabais par soumissions cachetées.

**ADJUDICATIF, IVE** adj. (ad-ju-di-ka-tif, i-ve — rad. *adjudication*). Se dit des choses qui concernent, qui se rattachent à une adjudication : *Arrêt* ADJUDICATIF. *Jugement* ADJUDICATIF. *Sentence* ADJUDICATIVE.

**ADJUDICATION** s. f. (ad-ju-di-ka-si-on — lat. *adjudicatio*, même sens; formé de *adjudicare*, adjuger). Acte judiciaire ou administratif par lequel on adjuge ou attribue une chose à un individu : ADJUDICATION *volontaire.* ADJUDICATION *forcée ou judiciaire.* ADJUDICATION *administrative. Il vient d'obtenir l'*ADJUDICATION *d'un chemin de fer.* (Alex. Dum.) *Je remarquai, placardée à la porte du château, une affiche jaune annonçant prochainement l'*ADJUDICATION *d'une petite coupe de bois.* (Balz.)

— **Encycl.** On entend par *adjudication* un marché fait avec publicité et concurrence, et qui diffère en cela des marchés faits de la main à la main. On distingue l'*adjudication à l'enchère* et l'*adjudication au rabais;* la première, qui peut avoir pour objet la vente d'un immeuble, un bail à ferme, etc.; la seconde, qui est employée pour une fourniture à faire, une entreprise à exécuter, etc. Dans la première, l'adjudicataire est celui qui offre le plus haut prix; dans la seconde, celui qui se contente du plus bas. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit pour l'adjudicateur d'obtenir des concurrents les conditions les plus avantageuses possibles. Les *adjudications*, au point de vue de la forme, doivent être distinguées en *adjudications à l'extinction des feux*, et *adjudications sur soumissions cachetées.* Dans les premières, les concurrents viennent faire publiquement et verbalement leurs offres à un jour marqué, et les élèvent successivement en renchérissant les uns sur les autres, jusqu'à ce que l'un d'eux l'emporte définitivement sur ses rivaux. La durée de l'enchère est limitée au moyen de petites bougies qu'on fait brûler l'une après l'autre; ces bougies ne durent pas plus d'une minute; l'adjudication n'est close que lorsque trois bougies ont brûlé sans qu'il se produise de nouvelles offres. Dans la seconde forme d'*adjudication*, chaque concurrent n'a qu'une seule offre à faire; il l'apporte par écrit dans un papier soigneusement plié et cacheté, qu'il remet entre les mains de ceux qui président à l'*adjudication.* A une heure fixée, tous les papiers sont ouverts, et les offres lues devant tous les concurrents; celui d'entre eux qui a fait l'offre la plus haute, ou la demande la moins forte, demeure adjudicataire. Les *adjudications* sont *volontaires*, ou *judiciaires*, ou *administratives.* L'*adjudication volontaire* est la vente que fait aux enchères un individu, soit de ses immeubles, soit de ses meubles, sans y être contraint par les poursuites de ses créanciers. L'*adjudication judiciaire* ou *forcée* est celle qui a lieu par une décision de la justice; avant 1841, elle comprenait deux *adjudications :* l'une *préparatoire*, l'autre *définitive.* La première avait pour but d'accorder un dernier délai au débiteur, tout en augmentant la publicité pour la seconde. Les *adjudications administratives* sont celles qui sont ouvertes par les administrations publiques. Elles sont employées pour les ventes d'immeubles appartenant à l'Etat, aux départements et aux communes, pour les ventes des coupes de bois de l'Etat, pour les fournitures, travaux publics, travaux des communes et établissements publics, pour les baux de fermage et de location de propriétés communales et départementales, etc. — Dans toute *adjudication*, sous quelque forme qu'elle se fasse, la concurrence est toujours possible : c'est cette possibilité